

mondiale et pour en faire profiter l'ensemble de leurs sociétés. Notre objectif est non seulement de faciliter l'intégration progressive des pays d'Afrique à l'économie mondiale, mais aussi de faciliter l'insertion des plus démunis dans la vie économique, sociale et politique de leur pays.

55. Nous sommes encouragés par les évolutions positives enregistrées, dont l'adoption de réformes démocratiques et économiques par de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Depuis 1990, plus de vingt pays africains ont tenu des élections libres et équitables. En Afrique comme ailleurs, les principes de la démocratie et de la primauté du droit jettent les bases du respect des droits de la personne, dont ceux des femmes, et du développement durable. Nous félicitons les pays d'Afrique qui ont donné l'exemple en amorçant des réformes démocratiques, en renforçant la primauté du droit et l'administration de la justice, en évitant les dépenses improductives (y compris les dépenses militaires excessives) et en consolidant les institutions publiques et la société civile. Nous soutiendrons les efforts de l'Afrique en vue de promouvoir la démocratie et la bonne administration des affaires publiques, de rendre plus intègres les institutions publiques, d'accroître la transparence des dépenses du gouvernement, en particulier pour ce qui est des marchés publics, et d'élaborer une réglementation nationale anticorruption.

56. Pour accroître la prospérité, il faut instaurer à terme un environnement propre à favoriser la formation de capital intérieur, une croissance entraînée par le secteur privé et une intégration réussie aux marchés mondiaux. Nous sommes encouragés par le nombre croissant de pays d'Afrique subsaharienne qui ont progressé dans la voie de la viabilité financière, grâce à des pratiques budgétaires et financières saines, et qui ont adopté des politiques économiques axées sur la croissance et les marchés, notamment par la libéralisation des échanges et l'assainissement du climat d'investissement. Ces initiatives ont conduit à une accélération opportune de la croissance depuis 1994. Nous comptons que les institutions financières internationales (IFI) apporteront un soutien important aux réformes dans les pays d'Afrique subsaharienne. Ce soutien devrait permettre de promouvoir de fructueux investissements étrangers directs ainsi que la formation de capital intérieur. Nous attendons avec intérêt le rapport que les IFI feront de leurs efforts à cet égard lors des réunions à Hong Kong de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

57. L'accès à nos marchés est capital pour favoriser la croissance économique en Afrique subsaharienne. Tous et chacun, nous continuerons d'accroître par divers moyens l'ouverture de nos marchés aux exportations africaines. Nous soutenons l'intégration plus poussée des pays les moins avancés au système commercial mondial. À cet égard, les pays d'Afrique seront les principaux bénéficiaires des efforts déployés à l'OMC et visant un plan d'action qui permettra de renforcer les capacités et d'assurer aux pays les moins avancés des conditions prévisibles et favorables d'accès aux marchés. Nous sommes résolus à assurer la mise en œuvre effective de ce plan et nous entendons participer activement à la réunion de haut niveau OMC/CNUCED/Centre de commerce international, qui se tiendra plus tard cette année. De plus, la libéralisation du commerce par les pays africains favorisera une utilisation plus efficace des ressources. Nous accueillons en outre avec satisfaction les initiatives africaines de libéralisation du commerce et de coopération économique au niveau régional.

58. Nous envisagerons des moyens d'offrir de meilleures possibilités aux pays d'Afrique subsaharienne qui en ont le plus besoin et qui entreprennent des programmes de réforme efficaces. Nous réexaminerons nos programmes d'aide bilatérale et de promotion du commerce pour faire en sorte qu'ils favorisent la création d'un climat propice à la croissance économique et à l'investissement privé, notamment grâce à un renforcement des capacités.

59. Des flux substantiels d'aide publique au développement demeureront essentiels pour renforcer la capacité des pays d'Afrique subsaharienne à réaliser leurs objectifs de développement durable. Nous sommes résolus à appliquer une politique de développement qui soit axée sur les résultats, avec l'objectif particulier de combattre l'extrême pauvreté. Mais